



Le Président

Strasbourg, le 18 AVR. 2019
Cab / MR / sk

Monsieur le Président, Cher Mathieu

Vous m'avez sollicité, par courrier du 14 janvier 2019, pour proposer la revalorisation des seuils de quotients familiaux permettant d'accéder à la tarification solidaire pour l'utilisation des services publics de transports collectifs de l'Eurométropole, proposition que vous aviez également formulée au nom du groupe « Pour une Eurométropole de Progrès » lors du Débat d'Orientation Budgétaire et lors du débat préalable à l'adoption du Budget primitif 2019.

En effet, en l'absence de clause de revoyure, ces seuils étaient restés à un niveau identique depuis la mise en œuvre de la tarification solidaire en 2010. Pourtant, dans le même temps, les minimas sociaux ont augmentés, engendrant la sortie de plusieurs usagers de ce système de tarification solidaire.

Sensible à votre proposition et soucieux de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens les plus en difficulté, j'ai le plaisir de vous informer qu'après discussion et accord avec le 1er Vice-président en charge des mobilités et Maire de Strasbourg Roland RIES, je proposerai à l'occasion du prochain Conseil de l'Eurométropole du 3 mai une augmentation des seuils des quotients familiaux à hauteur de 1,8 %, équivalent au niveau de l'inflation de l'année 2018.

Par ailleurs, je proposerai également qu'une clause de revoyure des seuils ouvrant droits à la tarification solidaire soit instaurée périodiquement, permettant de lier l'évolution de ces seuils à l'inflation.

Enfin, je vous confirme que la réflexion sur la gratuité des transports en commun se poursuit dans le cadre du groupe de travail installé depuis fin 2018.

En espérant avoir répondu à votre proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement

Robert HERRMANN

MONSIEUR MATHIEU CAHN
PRESIDENT DE GROUPE
"POUR UNE EUROMETROPOLE DE PROGRES"

Copie : Roland Ries, Premier Vice-président, Maire de Strasbourg